



## Commission Administrative Paritaire des Inspecteurs et Conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC)

*Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique, la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 décembre prochain**. Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.*

Cher(e)s collègues,

*Nous avons le plaisir de vous présenter notre liste unitaire CGT-Culture et SUD-Culture. Ces deux syndicats s'unissent sur une même liste pour garantir la plus grande représentativité possible de l'ensemble du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques, et de l'action culturelle.*

### Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- À la promotion interne
- À la mutation
- Au détachement
- À la démission
- À l'entretien professionnel (recours)
- À l'avancement d'échelon
- À la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

Face aux enjeux actuels de la réduction drastique des budgets publics, de la réforme territoriale, de la remise en cause de la compétence des services de l'État – de notre travail et de nos missions –, il est important qu'une liste intersyndicale vienne défendre devant l'administration, lors des différentes commissions et dans divers groupes de travail, l'ambition d'un grand service public de la culture, dans lequel inspecteurs et conseillers doivent jouer un rôle de premier ordre.

Eu égard au faible effectif de notre corps, sachant que nous nous connaissons pour la plupart, que nous sommes souvent amenés à travailler ensemble, **nous proposons depuis plusieurs mois aux organisations syndicales de nous rassembler en présentant une liste unique.**

Le travail mené au cours des dernières années a montré en effet que nous partageons tous les mêmes valeurs et idées, et toutes nos

interventions ont été réalisées dans une collaboration harmonieuse s'appuyant sur les compétences de tous, seule façon à nos yeux d'obtenir des avancées significatives face à l'administration – ce fut le cas notamment avec la refonte du statut, dont l'une des principales avancées est la fusion des grades de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe pour une progression continue de la carrière.

*Une des organisations a refusé cette proposition : l'unité syndicale a ses limites, comme le montre la question des intermittents du spectacle pour laquelle nos deux syndicats ont refusé l'accord avec le MEDEF. Nous continuerons néanmoins à travailler dans la concertation, au bénéfice de tous, en continuant à faire valoir la force que représentent notre expertise et nos métiers dans la mise en œuvre de la politique du ministère.*

**Cette liste est appelée à siéger pendant une durée maximale d'un an. Le nouveau statut de notre corps prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une nouvelle élection se tiendra au cours de l'année pour être conforme à la nouvelle répartition du corps dans les deux grades, classe normale et hors classe.**

La CGT-Culture et SUD-Culture, dans le respect de leurs engagements syndicaux respectifs et en dialogue avec les associations représentatives comptant parmi leurs membres des ICCEAAC, présentent à vos suffrages la liste d'union suivante, composée afin de représenter au mieux la grande diversité des spécialités, des fonctions et des situations d'affectation dans les services.

**ICCEAAC généraux (2)**

- |                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| 1 - Guy Tortosa     | DGCA (arts plastiques)          |
| 2 - Marc Le Bourhis | Drac Pays de la Loire (musique) |

**ICCEAAC 1<sup>re</sup> classe (4)**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| 1 - Philippe Ribour           | DGCA, inspection (musique)                       |
| 2 - Fabienne Bernard          | Secrétariat général (cinéma)                     |
| 3 - Élisabeth Cormier Van Dam | Drac Pays de la Loire (théâtre)                  |
| 4 - Laurent Fouquet           | Drac Basse Normandie et Haute Normandie (cinéma) |

**ICCEAAC 2<sup>e</sup> classe (4)**

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| 1 - Peggy Le Roy           | Drac Nord – Pas de Calais (action culturelle) |
| 2 - Françoise Turin-Arnaud | DGCA, délégation musique (musique)            |
| 3 - Nathalie Piat          | Drac Nord – Pas de Calais (théâtre)           |
| 4 - Pascale Laborie        | DGCA (danse)                                  |

Comme vos représentants l'ont fait lors du précédent mandat, nos candidats s'engagent à défendre le corps des ICCEAAC en tant que tel, ainsi que les différentes questions relatives aux situations individuelles – carrière, détachement, disponibilité, notation et évaluation, avancement de grade, mutation, sanctions disciplinaires, promotion au choix, gestion des primes, etc. – quels que soient les engagements associatifs ou syndicaux individuels, ou les positionnements fonctionnels dans les services centraux ou déconcentrés, ou en détachement.

Dans le prolongement des travaux qui ont été engagés par la CAP, et à la suite des réunions de travail sur la réécriture des statuts du corps, nos candidats veilleront également à obtenir :

- ▶ la pérennité de notre corps par l'inscription en nombre suffisant de postes aux concours ;
- ▶ la définition de critères justes, équitables et évaluables pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEP) ;
- ▶ la défense de nos missions et d'un service public de la culture ;
- ▶ la qualité de nos conditions de travail, les moyens matériels et financiers nécessaires au bon exercice de nos missions ;
- ▶ les conditions d'une mobilité choisie.

Nos candidats s'engagent, dans le respect des obligations de confidentialité prévues par les textes, à rendre compte de leurs mandats de commissaires paritaires.

**En vous remerciant de votre confiance, nous vous invitons, cher(e)s collègues, à participer massivement au scrutin du 4 décembre, en votant pour notre liste, sans rature qui annulerait votre vote.**

Paris, le 17 octobre 2014

Les candidats de la liste d'union  
présentée par les syndicats CGT et SUD  
du Ministère de la Culture et de la Communication

**Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.**  
**Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.**